

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPERTUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 11/02/2016

Affichage : 11/02/2016

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

L'an deux mil seize et le dix-huit février à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

Û	AUBERT Sophie	Abs	JOIGNEAUX Christine	Û	NARDONE Norbert
Û	COSTES Guillaume	Abs	LABORIE Michelle	Abs	PAILLOUX Olivier
Û	DELAHAY Bernard	Abs	LAMARQUE Maud	Û	PAULY Sandrine
Abs	DEODATO J-Paul	Û	LEGOURD Michel	Abs	POCO Marie
Û	GLIZIERES Alain	Abs	MARES Marcel	Û	ROUQUETTE Magali
Û	HANCART Jean-Pierre	Û	MERCIER M-Christine	Abs	ZAFFARANO J-Luc

Ont donné procuration : DEODATO J-Paul à LEGOURD Michel, JOIGNEAUX Christine à PAULY Sandrine, LABORIE Michelle à NARDONE Norbert, LAMARQUE Maud à ROUQUETTE Magali, MARES Marcel à DELAHAY Bernard, PAILLOUX Olivier à AUBERT Sophie et ZAFFARANO J-Luc à GALVANI Christine.

Monsieur LEGOURD Michel a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AI – N° 69 – ROUTE DE BELBERAUD – [LOTS A et B]

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 42 route de Belberaud - cadastré section AI – n° 69 :

- Lot A à 1 126 m²
- Lot B à 1 533 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : RESERVE PARLEMENTAIRE 2016

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la réserve parlementaire, elle a sollicité de Monsieur MEDEVIELLE Pierre, Sénateur, une aide financière au titre de l'année 2016 pour acheter du matériel au service technique.

Le dossier qui sera présenté concerne les opérations ci-dessous :

- 1) achat d'un broyeur Muthing, 6 350,00 € H.T
- 2) achat d'un chargeur équipé d'un godet carré 6 350,00 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de :
 - 1) mettre tout en œuvre pour que les agents du service technique puissent travailler dans de meilleures conditions et d'alléger le travail physique et intensif qui leur est demandé,
- décide d'inscrire au budget primitif 2016 la somme de 12 700 € H.T et d'autofinancer la part communale restante déduction faite de la subvention qui sera versée à la Commune au titre de la réserve parlementaire,
- autorise Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur,
- atteste que l'achat du matériel, objet de la présente délibération, n'est pas réalisé à ce jour,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette décision.

OBJET : TRANSFERT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE – COMPETENCE OPTIONNELLE « RESEAU DE CHALEUR ET DE FROID »

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu la délibération du 11 janvier 2016 n° 04,

Vu les observations de Monsieur le Préfet sur le transfert de la compétence optionnelle « réseaux de chaleur et de froid »,

Considérant que depuis 2009 cette compétence a été transférée à la communauté d'agglomération SICOVAL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend en compte les observations de Monsieur le Préfet en date du 01 février 2016,
- annule la délibération du 11 janvier 2016 n° 04,
- approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et transfère au SDEHG les compétences optionnelles suivantes :
 - création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
 - aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

OBJET : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DES LOTISSEMENTS « GRANAILLET » « PETIT PARC » et « JARDINS DU CANAL » - REF. 4AR317

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 24 décembre dernier concernant la rénovation de l'éclairage public des lotissements « GRANAILLET », « PETIT PARC » et « JARDINS DU CANAL », le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (4AR317) :

- dépose des 24 ensembles d'éclairage public vétustes 100 W SHP de type bulle.
- fourniture et pose de 24 ensembles d'éclairage public de type décoratifs résidentiels équipés en Leds (entre 30 W et 40 W), température de couleur 3000°K, corps en aluminium, IP66, avec module de gradation de puissance intégré, sur mâts en acier galvanisé (hauteur de feu 4,50 mètres), le tout avec peinture.

NOTA : le réseau souterrain pourra être conservé sous réserve d'un contrôle d'isolement des câbles favorable.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA 9 744€
- Part SDEHG 36 000€
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**

calculerai comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA	9 744€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	36 000€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	
	16 131€	

Total 61 875€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'Avant Projet Sommaire.
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

OBJET : RATIONALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu la convention du mois d'avril 2010 passée avec la communauté d'agglomération SICOVAL pour les autorisations d'urbanisme et les missions du service dénommé « Application du Droit des Sols »,

Vu l'avenant annexé à la présente délibération modifiant les missions du SICOVAL visées à l'article 2.2.1

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant qui précise que les missions du SICOVAL en matière de droit du sol sont modifiées et que l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information [CUa] est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte l'avenant annexé à la présente, et autorise Madame le Maire à le signer.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT
SEANCE DU 18 FEVRIER 2016	
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
ü	AUBERT	Sophie	4 rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	
ü	COSTES	Guillaume	19 rue Jane Dieulafoy 31450 POMPERTUZAT	
ü	DELAHAY	Bernard	8 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	
Abs	DEODATO	J-Paul	5 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à LEGOURD M.
ü	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
ü	GLIZIERES	Alain	2 impasse Les Jardins du Canal 31450 POMPERTUZAT	
ü	HANCART	J-Pierre	16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	

ü	GLIZIERES	Alain	4 impasse Les Jarouins du Canal 31450 POMPERTUZAT	
ü	HANCART	J-Pierre	16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
Abs	OIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	Procuration à PAULY S.
Abs	LABORIE	Michelle	1 rue Valette – Bat E – Appt 602 31450 POMPERTUZAT	Procuration à NARDONE N.
Abs	AMARQUE	Maud	5 impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	Procuration à ROUQUETTE M.
ü	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
Abs	MARES	Marcel	1 rue Valette – Bat K – Appt 1211 31450 POMPERTUZAT	Procuration à DELAHAY B.
ü	MERCIER M	M-Christine	26 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
ü	NARDONE	Norbert	14 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
Abs	PAILLOUX	Olivier	18 bis rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à AUBERT S.
ü	PAULY	Sandrine	2 A Impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
Abs	POCO	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	-----
ü	ROUQUETTE	Magali	4 impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
Abs	AFFARANO	J-Luc	2 lotissement le Cammas 31450 POMPERTUZAT	Procuration à GALVANI C.